

# Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2022-2023

PEUVENT ETRE  
DEMANDEURS

- Tous LES COLLEGIENS inscrits au collège

Demande à effectuer  
**PRIORITAIREMENT\*** en ligne

du **1er septembre** au **20 octobre 2022**

en accédant aux services en ligne des établissements  
scolaires

EN VOUS CONNECTANT A:

**[metice.ac-reunion.fr](https://metice.ac-reunion.fr)**

et suivre le pas à pas suivant:

**FAIRE SA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE**

9741261C / Collège

TERRAIN FAYARD

1395 chemin DU CENTRE  
97440 ST ANDRE

☎ [0262 58 83 83](tel:0262588383)

[ce.9741261C@ac-reunion.fr](mailto:ce.9741261C@ac-reunion.fr)



Accéder aux **Téléservices**

(Livret Scolaire, Bourses...)

ICI

[Ouvrir Mélice de l'établissement](#) ou accéder directement :



Pronote



Munissez-vous de  **votre avis d'impôt 2022 sur les revenus 2021.**



Si, vous avez ce message, cela signifie que vous avez accepté l'année dernière que vos données fiscales soient prises en compte pour les années futures.

Il suffit juste de vérifier l'état récapitulatif.

**Votre demande de bourse a été prise en compte pour l'année scolaire 2022-2023.**

- vérifier que vos  **coordonnées sont exactes et compléter l'adresse mèl OBLIGATOIREMENT** si ce n'est pas fait.

- Puis, cliquer sur  **"je fais ma demande en ligne"**

- remplir les coordonnées fiscales à l'aide l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021.

- Puis, cliquer sur "poursuivre"

Si vous acceptez que vos informations fiscales soient récupérées l'année suivante, vous n'aurez plus de demande à faire durant la scolarité de votre enfant au collège.

Les données fiscales sont à vérifier.

Si vous avez plusieurs enfants dans le même établissement, la demande est validée pour toute la fratrie.

Un accusé d'enregistrement est proposé et le montant estimatif de la bourse sur l'année scolaire vous est communiqué.

En cliquant sur le 2ème onglet "suivre mon dossier", vous voyez que votre demande de bourse a été enregistrée.

Maintenant, votre demande bourse sera traitée au service de gestion du collège Terrain Fayard.

Un accusé de réception vous sera transmis exclusivement par retour de mèl.  
Il vous sera alors demandé de nous transmettre le relevé d'identité bancaire (RIB) du responsable de l'enfant qui a effectué la demande de bourse.

### Si vous rencontrez des difficultés:

identifiant perdu mot de passe perdu	Service informatique du collège: tice.fayard@ac-reunion.fr tél: 0262 58 83 83
Problème de téléphone Problème sur les identités (date de naissance, nom...)	Vie scolaire de l'établissement Tél: 0262 58 83 79
Questions concernant l'attribution des bourses,...	Service de gestion du collège Tél: 0262 58 83 83
Si vous n'avez pas de matériels informatiques pour effectuer votre demande	Un dossier papier a été remis à tous les élèves de l'établissement.